PREFECTURE DE LA LOZÈRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

HAUT-ALLIER MARGERIDE

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Naussac-Fontanes

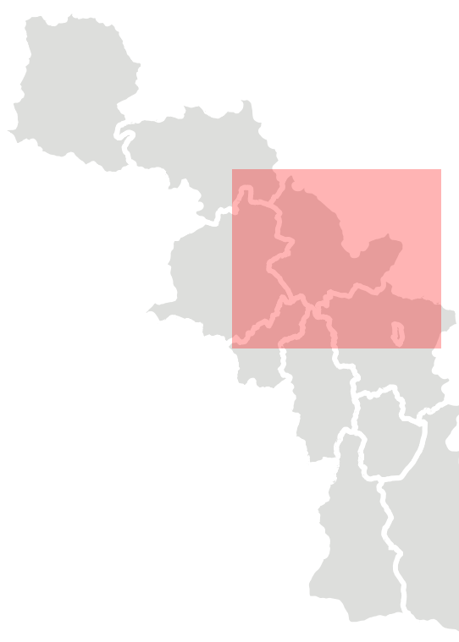

RÉVISION GÉNÉRALE

Arrêté le :

15 mai 2025

Approuvé le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Révision générale arrêtée le 15 mai 2025

VISA

Date : 15 mai 2025

Le Président,
Francis CHABALIER

Zonage
1:11 000

4.7

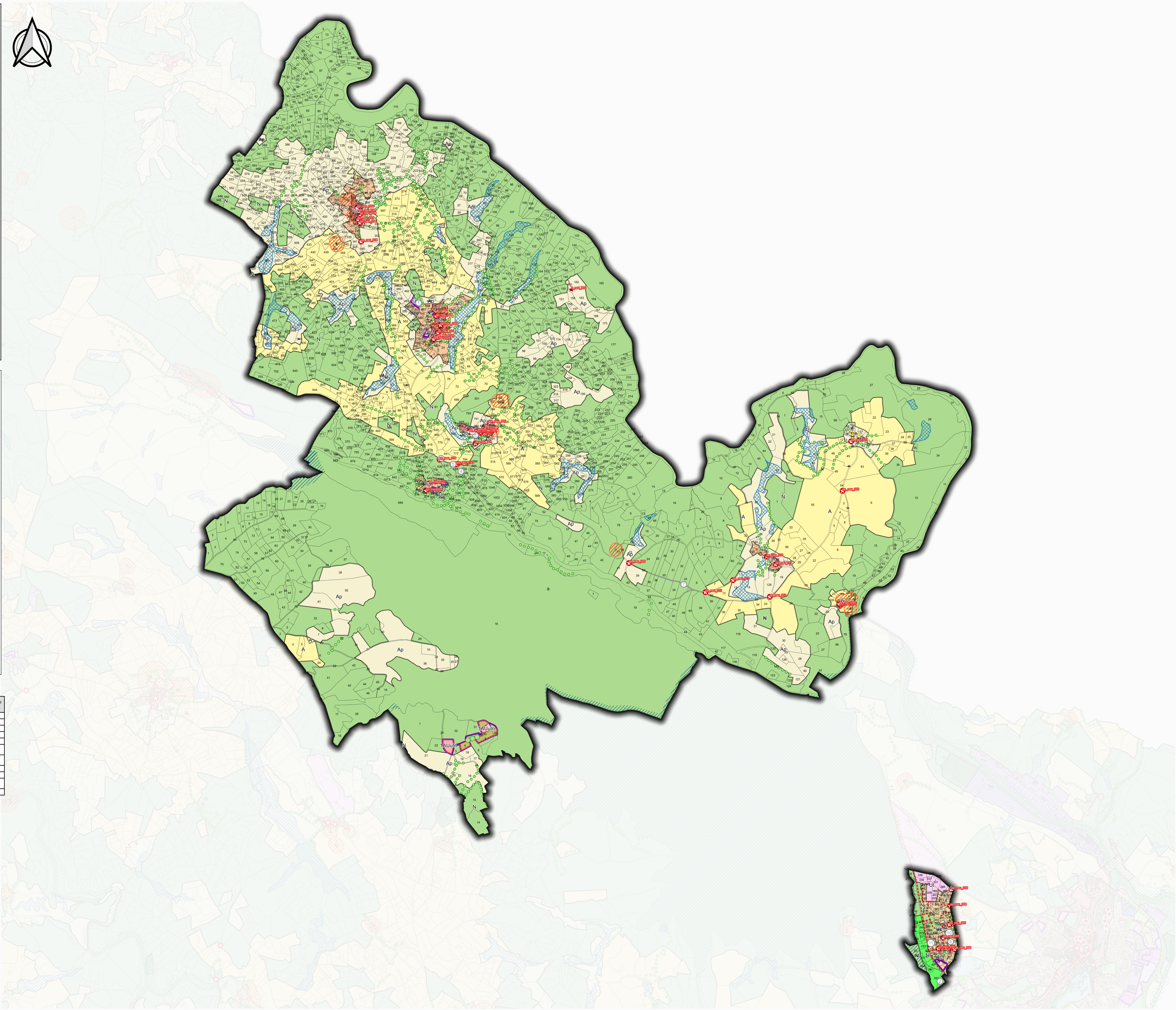

Légende

- X Bâti non cadastré

Agriculture

- ■ Bâtiments agricoles
- ▨ Périmètre de réciprocité agricole

Normes supérieures

- /// Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- ★ Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- ✪ Petit patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- - - - Voies et chemins à conserver au titre de l'article L.151-19 du CU

Patrimoine environnemental identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- ▦ Milieux ayant un intérêt écologique ou paysager identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- ▦ Ensembles boisés identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- ⊠ Zones humides, tourbières, mares, talwegs identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Haies identifiées

- ●● Haies de catégorie 1 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- ○○○ Haies de catégorie 2 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- ● Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Murets en pierre sèche

- ☐☐☐ Murets identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Prescriptions particulières

- ▩ Emplacements réservés
- ▨ Carrières identifiées au titre de l'article L151-34 du CU
- ▨ Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- ☐ Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3 du dossier)
- ▦ Ensembles boisés classés identifiés au titre de l'article L.113-1 du CU
- ☆ Bâtis ou ensembles bâtis identifiés afin de pouvoir changer de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
- ★ Secteur avec disposition de reconstruction / démolition identifié au titre des articles L.151-10 et R.123-11 du CU

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- 🟥 Ua
- ☐ Ub
- ☐ Ub*
- ☐ Ub1
- 🟪 Ut
- 🟪 Uv
- 🟦 Ues
- 🟦 Uhe
- 🟦 Uep
- 🟪 Ux1
- 🟪 Ux2
- 🟪 Ux3
- 🟪 Ux4

Zones à urbaniser

- ☐ 1AU
- 🟪 1AUx1
- 🟪 1AUx3
- ☐ 2AUx
- 🟪 2AUt
- 🟪 1AUutn

Zones agricoles

- 🟨 A
- 🟨 Ah
- ☐ Ap
- ☐ At

Zones naturelles

- 🟩 N
- 🟩 Nenr
- 🟩 Nep
- 🟦 Nh
- 🟩 Nl
- 🟩 Nj
- 🟩 Nt
- 🟩 Nx

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superificie en m²
1	Elargissement de la voirie communale 23	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	609
2	Aménagement du carrefour des Tuileries	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	2471
3	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	180
4	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	368
5	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	879
6	Elargissement (largeur 4m) d'un passage pour création d'une voie de desserte	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	533
7	Création d'une portion de chemin (6m de large) pour continuité du chemin des crêtes existant	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	2181
8	Aménagement d'un espace public	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	727
9	Elargissement de la voirie communale, réalisation du mur	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	62
10	Création d'un cheminement pietonnier (2m de large) sur le trace du réseau d'assainissement	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	71
11	Création d'un cheminement pietonnier (2m de large)	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	73

PREFECTURE DE LA LOZÈRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

HAUT-ALLIER MARGERIDE

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Naussac-Fontanes

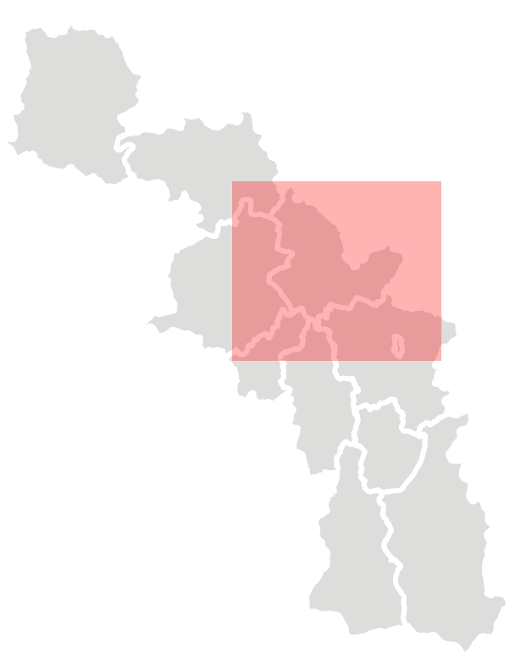

RÉVISION GÉNÉRALE

Arrêté le :

15 mai 2025

Approuvé le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Révision générale arrêtée le 10 avril 2025

VISA

Date : 15 mai 2025

Le Président,
Francis CHABALIER

Zonage
1:2 000

4.7

Légende

X Bâti non cadastré

Agriculture

- ■ Bâtiments agricoles
- ▨ Périmètre de réciprocité agricole

Normes supérieures

- /// Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- ★ Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- ✪ Petit patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU
- ‐ ‐ ‐ Voies et chemins à conserver au titre de l'article L.151-19 du CU

Patrimoine environnemental identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- ▦ Milieux ayant un intérêt écologique ou paysager identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- ▦ Ensembles boisés identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- ▩ Zones humides, tourbières, mares, talwegs identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Haies identifiées

- ●● Haies de catégorie 1 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- ○○○ Haies de catégorie 2 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU
- ● Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Murets en pierre sèche

- ☐☐☐ Murets identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Prescriptions particulières

- ▩ Emplacements réservés
- ▧ Carrières identifiées au titre de l'article L151-34 du CU
- ▨ Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU
- ☐ Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3 du dossier)
- ▦ Ensembles boisés classés identifiés au titre de l'article L.113-1 du CU
- ☆ Bâtis ou ensembles bâtis identifiés afin de pouvoir changer de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
- ★ Secteur avec disposition de reconstruction / démolition identifié au titre des articles L.151-10 et R.123-11 du CU

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Ub*
- Ub1
- Ut
- Uv
- Ues
- Uhe
- Uep
- Ux1
- Ux2
- Ux3
- Ux4

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUx1
- 1AUx3
- 2AUx
- 2AUt
- 1AUutn

Zones agricoles

- A
- Ah
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Nenr
- Nep
- Nh
- Nl
- Nj
- Nt
- Nx

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Elargissement de la voirie communale 23	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	609
2	Aménagement du carrefour des Tuileries	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	2471
3	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	180
4	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	368
5	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	879
6	Elargissement (largeur 4m) d'un passage pour création d'une voie de desserte	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	533
7	Création d'une portion de chemin (6m de large) pour continuité du chemin des crêtes existant	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	2181
8	Aménagement d'un espace public	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	727
9	Elargissement de la voirie communale, réalisation du mur	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	62
10	Création d'un cheminement pietonnier (2m de large) sur le trace du réseau d'assainissement	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	71
11	Création d'un cheminement pietonnier (2m de large)	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	73

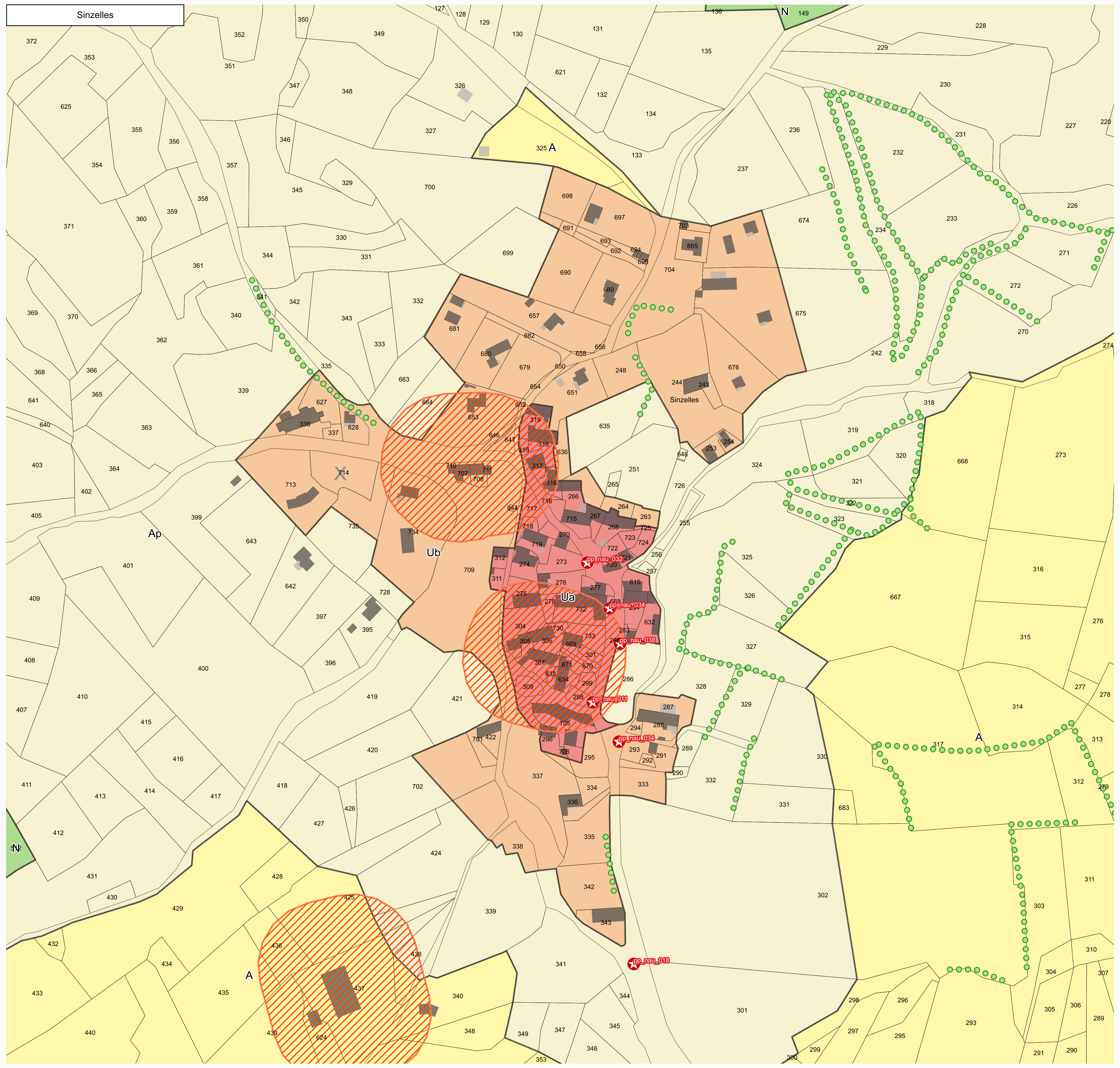

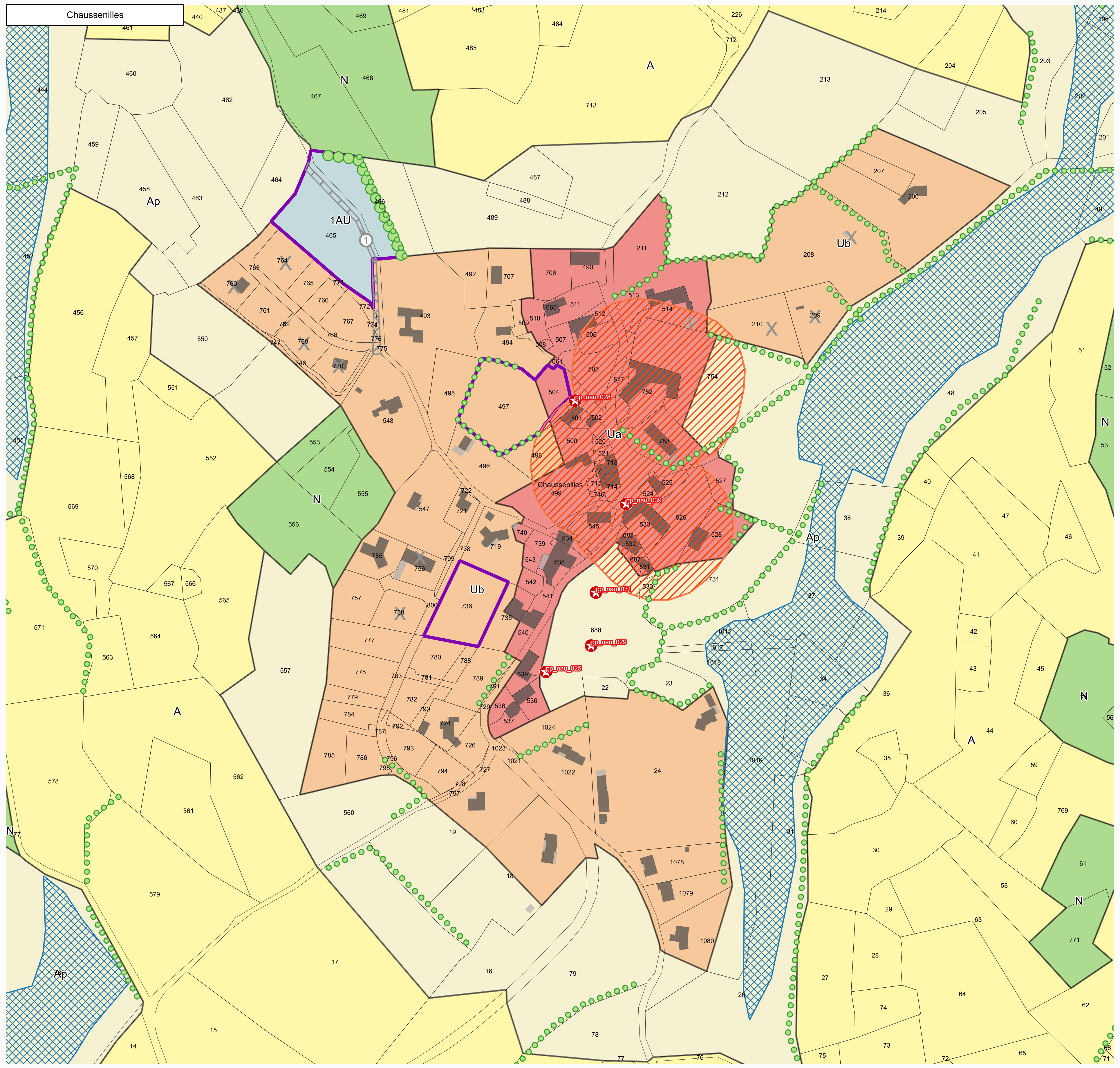

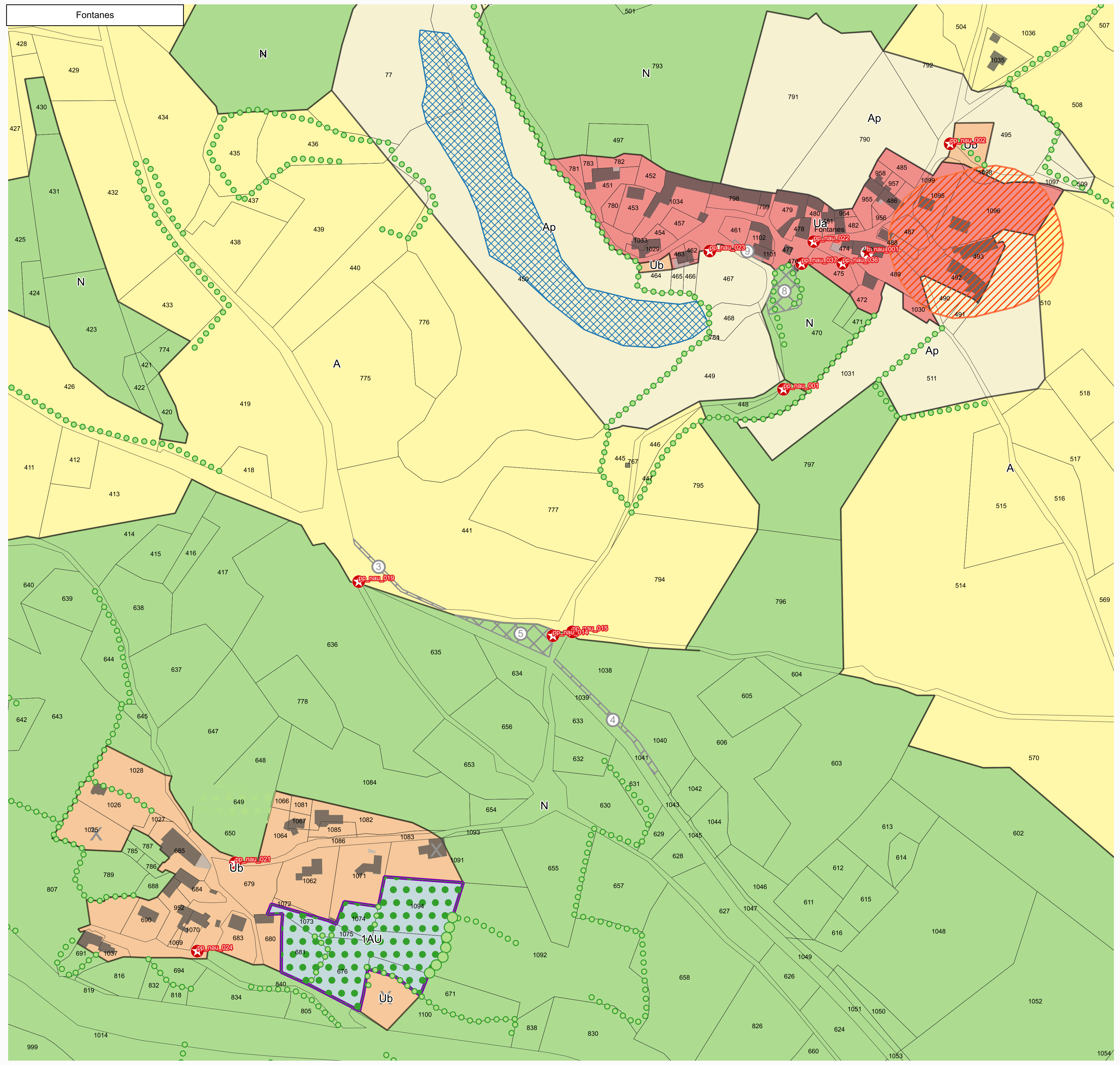

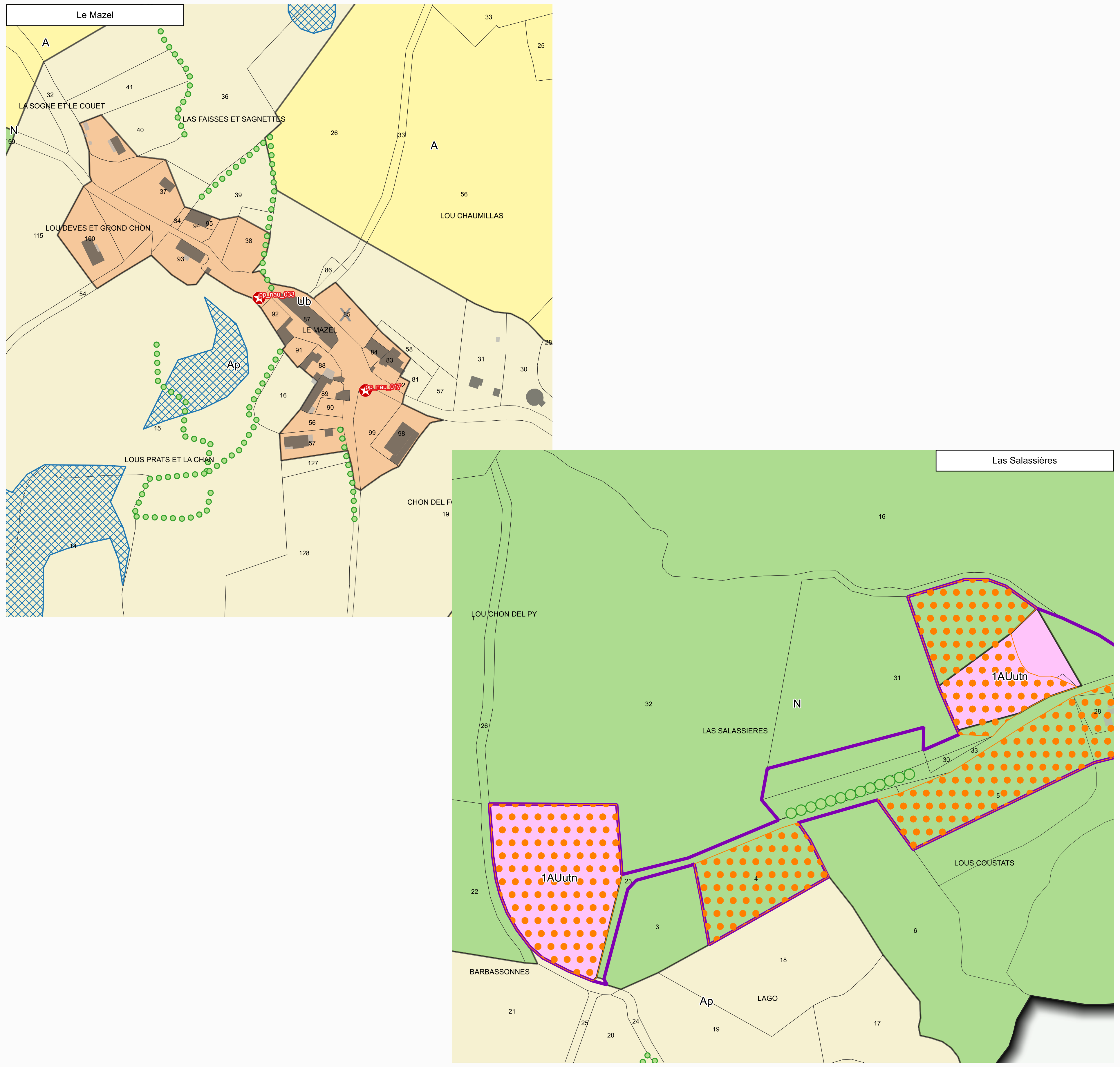

PREFECTURE DE LA LOZÈRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

HAUT-ALLIER MARGERIDE

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Naussac-Fontanes

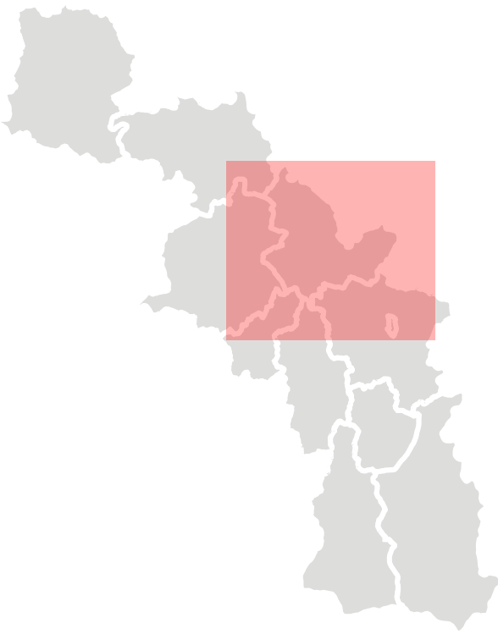

RÉVISION GÉNÉRALE

Arrêté le :

15 mai 2025

Approuvé le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

Révision générale arrêtée le 15 mai 2025

VISA

Date : 15 mai 2025

Le Président,
Francis CHABALIER

Zonage
1:1 500

4.7

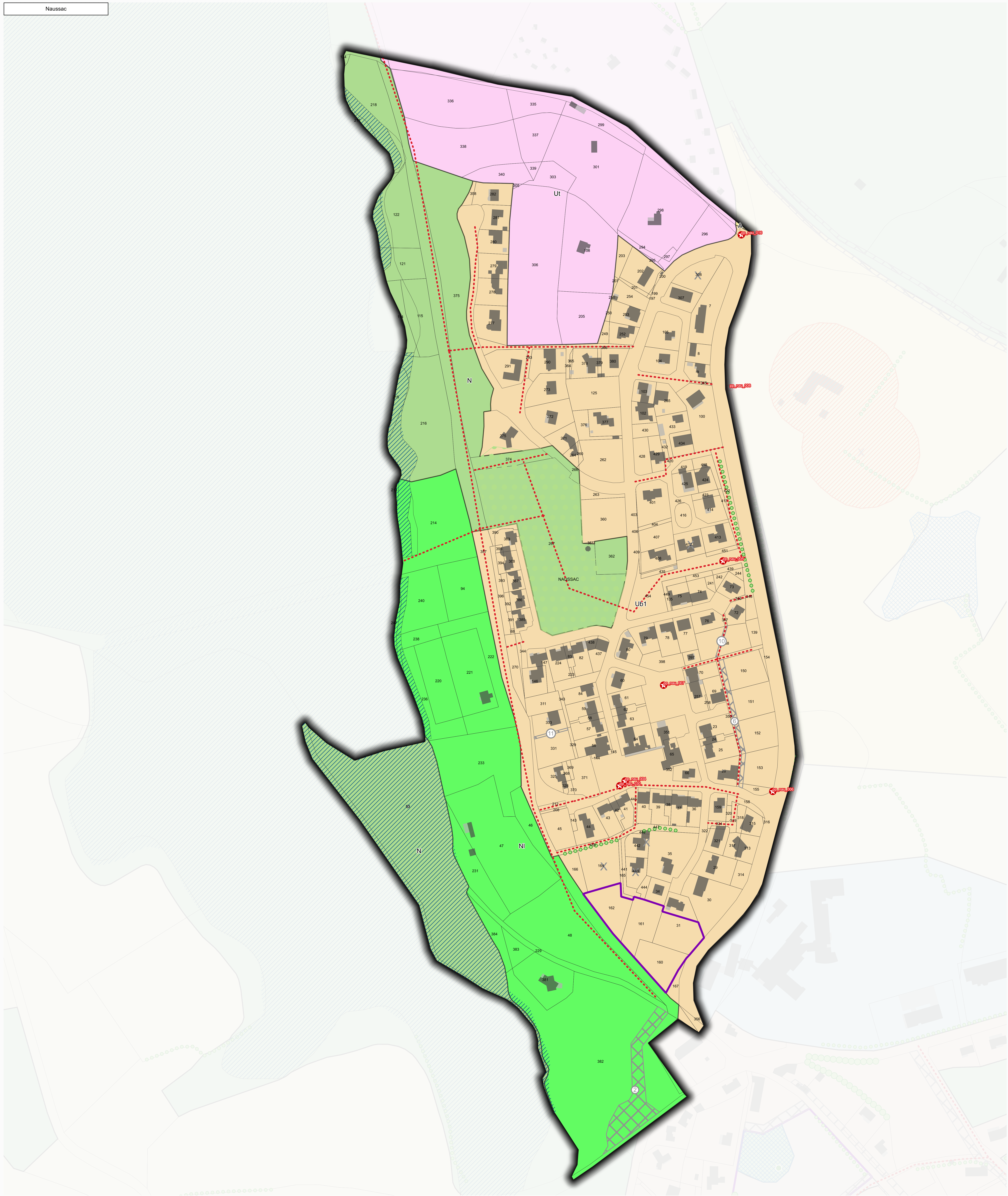

Légende

X Bâti non cadastré

Agriculture

■ Bâtiments agricoles

▨ Périmètre de réciprocité agricole

Normes supérieures

▨ Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

★ Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU

★ Petit patrimoine bâti identifié au titre de l'article L.151-19 du CU

- - - Voies et chemins à conserver au titre de l'article L.151-19 du CU

Patrimoine environnemental identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

▨ Milieux ayant un intérêt écologique ou paysager identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

▨ Ensembles boisés identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

▨ Zones humides, tourbières, mares, talwegs identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Haies identifiées

○○ Haies de catégorie 1 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU

○ ○ ○ Haies de catégorie 2 identifiées au titre de l'article L.151-23 du CU

● Arbres remarquables identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Murets en pierre sèche

☐☐☐ Murets identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

Prescriptions particulières

▨ Emplacements réservés

▨ Carrières identifiées au titre de l'article L151-34 du CU

▨ Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU

☐ Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3 du dossier)

▨ Ensembles boisés classés identifiés au titre de l'article L.113-1 du CU

★ Bâtis ou ensembles bâtis identifiés afin de pouvoir changer de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU

★ Secteur avec disposition de reconstruction / démolition identifié au titre des articles L.151-10 et R.123-11 du CU

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- 🟥 Ua
- ☐ Ub
- ☐ Ub*
- ☐ Ub1
- 🟪 Ut
- 🟪 Uv
- 🟦 Ues
- 🟦 Uhe
- 🟦 Uep
- 🟪 Ux1
- 🟪 Ux2
- 🟪 Ux3
- 🟪 Ux4

Zones à urbaniser

- ☐ 1AU
- 🟪 1AUx1
- 🟪 1AUx3
- ☐ 2AUx
- 🟪 2AUt
- 🟪 1AUutn

Zones agricoles

- 🟨 A
- 🟧 Ah
- ☐ Ap
- ☐ At

Zones naturelles

- 🟩 N
- 🟩 Nenr
- 🟩 Nep
- 🟦 Nh
- 🟩 Nl
- 🟩 Nj
- 🟩 Nt
- 🟩 Nx

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
1	Elargissement de la voirie communale 23	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	609
2	Aménagement du carrefour des Tuileries	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	2471
3	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	180
4	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	368
5	Aménagement du CD 126	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	879
6	Elargissement (largeur 4m) d'un passage pour création d'une voie de desserte	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	533
7	Création d'une portion de chemin (6m de large) pour continuité du chemin des crêtes existant	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	2181
8	Aménagement d'un espace public	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	727
9	Elargissement de la voirie communale, réalisation du mur	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	62
10	Création d'un cheminement pietonnier (2m de large) sur le trace du réseau d'assainissement	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	71
11	Création d'un cheminement pietonnier (2m de large)	Naussac-Fontanes	Commune de Naussac-Fontanes	73